



HONORAIRES

Conformément à la législation : Tous les tarifs indiqués sont donnés honoraires d'agence inclus (HAI) et TVA sur honoraires 20 % comprise.
Les frais notariés et droits de mutation sont à la charge de l'acquéreur et ne sont pas compris dans les prix affichés.
Nos prestations d'évaluation sont effectuées gracieusement dans le cadre de la mise en vente d'un bien par nos soins.

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Taux d'honoraires maximum appliqués :

Immeubles/maisons :	De 0 à 200 000 € : 7 % TTC (minimum 5 000 €) De 200 001 à 700 000 € : 6 % TTC A partir de 700 001 € : 5 % TTC
Terrains :	Si inférieur à 200 000 € : 10 % TTC Si supérieur à 200 000 € : 8 % TTC
Fonds de commerces :	Si inférieur à 150 000 € : 11 % TTC Si supérieur à 150 000 € : 9 % TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Locations saisonnières :	20 % TTC du montant net revenant aux propriétaires.
Formule hybride* :	10 % TTC du montant net revenant aux propriétaires, à la charge du propriétaire.

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Les clefs du phare :	Formule liberté : forfait de 45 € TTC par entrée Formule complète : forfait de 60 € TTC par entrée
Les gardiens du Phare :	1 passage mensuel : forfait 40 € TTC/mois 2 passages mensuel : forfait 65 € TTC/mois 4 passages mensuel : forfait 120 € TTC/mois

LAFORÊT – ILE DE RE

SAS DU PHARE au capital de 5000 €
110 Rue Thiers 17590 ARS EN RE
9 bis Rue Jean Henry Lainé 17630 LA FLOTTE
contact@agenceduphare.com
Tél : 05.46.43.53.52 / 05.46.69.27.55
N° TVA : FR 91 910155456
RCS 910155 456
CPI 1702 2022 000000 004 Délivrée par CCI de La Rochelle

MEDIATEUR A LA CONSOMMATION

MEDIMMOCONSO

Anne LARUELLE
1 Allée du Parc de Mesemena-Bât A
CS25222- 44505 LA BAULE CEDEX
Site : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>